MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1790 17 décembre 2002

SOMMAIRE

A12 Menuiseries Guy Rollinger, S.à r.l., Wick-	Etablissements Hoffmann-Neu Combustibles	
range 85903	S.A., Mertert	06
Activest Lux TopEuropa 85875	EuroNextra Investment Sicav (ENIS) 859	/11
Aerogolf Center, S.à r.l., Senningerberg 85909	Fiduciaire Marc Muller S.A., Luxembourg 859	110
African Investment Company S.A., Strassen 85876	Financière Ampao Holding S.A., Luxembourg 859	07
Ames Holding S.A., Luxembourg 85883	Financière Ampao Holding S.A., Luxembourg 859	07
Ames Holding S.A., Luxembourg 85883	Financière Ampao Holding S.A., Luxembourg 859	07
(5ème) Avenue, S.à r.l., Luxembourg 85906	Finconsult (Luxembourg) S.A., Luxembourg 859	09
(5ème) Avenue, S.à r.l., Luxembourg 85906	Finmeccanica Finance S.A., Luxembourg 858	193
B.A.P. Constructions, S.à r.l., Bertrange 85903	Ganesh S.A., Senningerberg 858	190
Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Succursale de Lu-	Gauteng S.A., Luxembourg 859	10
xembourg, Luxembourg85891	Gauteng S.A., Luxembourg 859	111
Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Succursale de Lu-	Goeland Croissance, Sicav, Luxembourg 859	119
xembourg, Luxembourg 85891	Hôtel des Ducs, S.à r.l., Luxembourg 858	194
Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Succursale de Lu-	Hôtel-Restaurant Agath, S.à r.l., Howald 858	194
xembourg, Luxembourg 85892	I.M.A. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 859	02
Barnett Waddingham S.A., Howald 85909	IF Events, S.à r.l., Luxembourg 858	194
Brotkescht, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 85902	Impulse S.A., Luxembourg 859	118
Büro-Montageservice, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 85902	Industrial Project Coordination Holding, IPCO	
Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques,	S.A.H. Luxembourg, Strassen 858	176
S.à r.l., Luxembourg 85887	International & American Realty Holding S.A., Lu-	
Cassandra S.A., Luxembourg 85878	xembourg	11
Chabros Holding S.A., Luxembourg 85919	IV Umbrella Fund, Sicav, Luxemburg 859	119
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg 85917	Juris Invest S.A., Luxembourg-Kirchberg 859	114
Chez Stefano, S.à r.l., Luxembourg 85882	Kern Nouvelle Société, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . 859	90
Choco Holding S.A., Luxembourg 85906	Kern Nouvelle Société, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . 859	90
Colaborsi, S.à r.l., Luxembourg 85888	Kern Nouvelle Société, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . 859	90
Combilux S.A., Bettembourg 85874	Lillington International S.A., Senningerberg 859	09
Combilux S.A., Bettembourg 85874	Luxgest S.A	176
Duferco Industrial Investment S.A., Luxembourg . 85908	Luximmob S.A., Luxembourg 858	98
DWS Best Result Garant 85875	Luximmob S.A., Luxembourg 858	98
ECPAT Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg 85910	Luxumbrella, Sicav, Luxembourg 859	17
Energy Standard Group Holding S.A., Luxem-	M + B Betonbau (Luxembourg), S.à r.l., Angels-	
bourg 85879	berg 858	178
Energy Standard Group Holding S.A., Luxem-	M.O.B.S. S.A	88
Luxembourg 85882	Mika Engineering, GmbH, Luxembourg 859	11
Energy Standard Group Luxembourg S.A., Luxem-	(E.) Miroglio S.A., Luxembourg 859	
bourg	Moulins Gantenbein, S.à r.l., Fentange 859	
Energy Standard Group Luxembourg S.A., Luxem-	New Times S.A., Senningerberg 859	
bourg	Nextra International Sicav (NIS) 859	114

Nina Finance S.A., Luxembourg	85882	Sapaci S.A.H., Luxembourg	85918
Omnibuild S.A., Holzem	85906	Sarlo S.A., Luxembourg	
Ondes Luxembourg S.A., Luxembourg	85888	Scanfi S.A., Luxembourg	85892
Ondes Luxembourg S.A., Luxembourg	85888	Schiltz Architectes-Ingénieurs S.A., Luxembourg.	85904
Paddock S.A., Luxembourg	85907	SISEG, S.à r.l., Luxembourg	85905
Paddock S.A., Luxembourg	85910	Softcapital S.A., Luxembourg	85874
Perdigao Overseas S.A.H., Luxembourg	85896	Telec, S.à r.l., Bascharage	85904
Pisa S.A.H., Luxembourg	85902	Toitures Guy Rollinger Wickrange, S.à r.l., Wick-	
Plantations Weisen, S.à r.l., Winckrange	85876	range	85903
Plastiche S.A., Luxembourg	85920	Valser S.A., Luxembourg	85901
Pol Wirtz & Partners S.A., Luxembourg	85918	Visiane S.A., Luxembourg	85895
Ras Asset Management Lux S.A., Luxembourg	85877	Visiane S.A., Luxembourg	85896
Ras Asset Management Lux S.A., Luxembourg	85878	Vodafone Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	85904
Rebra, S.à r.l., Luxembourg	85901	Vodafone Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	85904
Restaurant-Club Bar Scorpion, S.à r.l., Luxem-		Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg	85905
bourg	85894	Vodafone Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg	85905
Rollinger Bertrange, S.à r.l., Wickrange	85887	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85903
Rommel Soparfi S.A., Luxembourg	85899	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	85903
Santini & Co, S.à r.l., Luxembourg	85904	Willbury Securities Holding S.A., Luxembourg	85905
Santini Alfio & Fils, S.à r.l., Luxembourg	85905	Y & M Times, S.à r.l., Luxembourg	85889

SOFTCAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 75.450.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 24 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86611/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

COMBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, Container Terminal Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 35.266.

Constituée par-devant Me Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 480 du 27 décembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMBILUX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(86637/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

COMBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, Container Terminal Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 35.266.

Constituée par-devant Me Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 480 du 27 décembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMBILUX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(86638/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ACTIVEST LUX TopEuropa, Fonds Commun de Placement.

Änderung des Sonderreglements des von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen in der Form eines fonds commun de placement verwalteten Sondervermögens ACTIVEST LUX TopEuropa

Die ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme (die «Depotbank») beschlossen, den Fondsnamen des Sondervermögens ACTIVEST LUX TopEuropa in ACTIVEST LUX EuropeGrowth abzuändern.

Die vorstehenden Änderungen treten am 30. Dezember 2002 in Kraft.

Dreifach ausgefertigt in Luxemburg, den 19. November 2002.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

HVB BANQUE LUXEMBOURG Société Anonyme

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85732/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2002.

DWS BEST RESULT GARANT, Fonds Commun de Placement.

VERWALTUNGSREGLEMENT

Besonderer Teil

Art. 17. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung einer Wertsteigerung für den Fall, dass die Kurse vornehmlich an den europäischen Aktien- und Rentenmärkten steigen. Der Fonds wird als gemischter Fonds vorwiegend in Aktien, fest- bzw. variabel verzinslichen Wertpapieren, Wandelanleihen und Genussscheinen investieren. Der Fonds wird insbesondere, in Übereinstimmung mit den in Artikel 4 Absatz 6 c) und d) und Absatz 7 c) und d) genannten Anlagegrenzen, die Möglichkeit nutzen, Optionen und Finanzterminkontrakte zur Optimierung des Anlageziels einzusetzen. Bezüglich der Chancen und Risiken solcher Geschäfte wird auf Artikel 4 Absatz 6 und 7 des Verwaltungsreglements hingewiesen.

Das Fondsvermögen kann darüber hinaus in allen anderen zulässigen Vermögenswerten angelegt werden.

Art. 18. Garantie. Die Verwaltungsgesellschaft garantiert, dass der Anteilwert des Fonds zuzüglich etwaiger Ausschüttungen (Garantiewert) am 18.2.2003 mindestens Euro 100,- beträgt bzw. sollten 80% des höchsten Anteilwertes während des Garantiezeitraums (18.2.2003 bis 18.2.2010) einen höheren Betrag ergeben, ist dieser garantiert. Zwischenzeitlich kann der Mindestanteilwert sowohl über- als auch unterschritten werden. Sollte der Garantiewert (mind. 100,- Euro bzw. 80% des höchsten Anteilwertes) nicht erreicht werden, wird die DWS INVESTMENT S.A. den Differenzbetrag am Laufzeitende aus eigenen Mitteln in das Fondsvermögen einzahlen. Die Mindestgarantie der Verwaltungsgesellschaft gilt nur zum Ende der Laufzeit des Fonds.

Sofern steuerliche Änderungen innerhalb des Garantiezeitraums die Wertentwicklung des Fonds negativ beeinflussen, ermäßigt sich die Garantie um den Betrag, den diese Differenz einschließlich entgangener markt- und laufzeitgerechter Wiederanlage pro Anteil ausmacht.

Art. 19. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis.

- 1. Die Fondswährung ist der Euro.
- 2. Ausgabepreis ist der Anteilwert.
- 3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.
- Art. 20. Anteile. Die Fondsanteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.
- Art. 21. Kosten. Der Fonds zahlt der Verwaltungsgesellschaft eine Vergütung von 2,1% p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des am Bewertungstag ermittelten Netto-Inventarwertes. Aus dieser Vergütung werden insbesondere die Verwaltungsgesellschaft, die Administrationsstelle, das Fondsmanagement, der Vertrieb und die Depotbank bezahlt. Die Vergütung wird dem Fonds in der Regel am Monatsende entnommen. Neben der Vergütung können die folgenden Aufwendungen dem Fonds belastet werden:
- sämtliche Steuern, welche auf die Vermögenswerte des Fonds und dem Fonds selbst erhoben werden (insbesondere die taxe d'abonnement), sowie im Zusammenhang mit den Kosten der Verwaltung und Verwahrung evtl. entstehende Steuern;
 - im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräußerung von Vermögensgegenständen entstehende Kosten;
- außerordentliche Kosten (z.B. Prozesskosten), die zur Wahrnehmung der Interessen der Anteilsinhaber des Fonds anfallen; die Entscheidung zur Kostenübernahme trifft im einzelnen der Verwaltungsrat und ist im Jahresbericht gesondert auszuweisen.
- Art. 22. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember. Ein erster ungeprüfter Zwischenbericht wird zum 30.6.2003 erstellt. Der erste geprüfte Bericht wird zum 31.12.2003 erstellt.

Art. 23. Dauer des Fonds. Die Laufzeit des Fonds ist befristet. Der Fonds wird am 18.2.2010 aufgelöst. Das Recht der Verwaltungsgesellschaft zur Fusion nach Artikel 14 Punkt 5 ist im Hinblick auf die bestehende Garantie ausgeschlossen. Nach Ablauf der Laufzeit wird die Verwaltungsgesellschaft die Depotbank beauftragen, den Nettoliquidationserlös an die Anteilinhaber zu verteilen.

Luxemburg, den 19. November 2002.

DWS INVESTMENT S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 34, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87424/999/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

PLANTATIONS WEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Winckrange, 19, rue des Trois Cantons.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2002, vol. 325, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2002.

G. Bernabei jr.

(86509/630/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

LUXGEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.812.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

LUXGEST S.A.

Signatures

(86511/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

INDUSTRIAL PROJECT COORDINATION HOLDING, IPCO S.A.H. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 13.619.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(86513/553/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

AFRICAN INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.425.

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2002 que:

Monsieur Gilles Alix est nommé Président du Conseil d'Administration, avec les pouvoirs conformément à l'article 16 des statuts d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait analytique

G. Alix

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86514/553/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 8.961.

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, R. C. Luxembourg section B numéro 8961, constituée suivant acte reçu le 26 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 20 mai 1970.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Kuchly, employée privée, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Candice Wiser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 200.000 (deux cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'Article 2 pour remplacer la référence à l'article «vingt-trois» par une référence à l'article «vingt-deux».
 - 2.- Modification de l'objet social de la Société et donc de l'Article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la constitution, l'administration et la gestion de fonds communs de placement luxembourgeois (les «Fonds») ainsi que l'émission de certificats représentant des parts de co-propriété indivise dans ces Fonds.

La Société pourra accomplir toutes opérations en relation avec la gestion, l'administration, le développement et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des Fonds et des propriétaires des parts des Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement indicative.

La Société pourra également prester tous services de documentation financière et d'études de marchés concernant les Fonds sous gestion et établir des rapports y relatifs ainsi qu'accomplir tous autres services et devoirs en rapport avec son objet social.

La Société peut accomplir toutes opérations nécessaires à la réalisation de son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.»

- 3.- Modification de l'Article 7 paragraphe 1 pour remplacer la référence à l'article «vingt-trois» par une référence à l'article «vingt-deux».
 - 4.- Modification de l'Article 11 paragraphe 3 pour supprimer «et le commissaire».
 - 5.- Suppression de l'Article 19 et renumérotation subséquente.
 - 6.- Modification de l'Article 21 actuel paragraphe 4 pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.« Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 2 pour remplacer la référence à l'article «vingt-trois» par une référence à l'article «vingt-deux».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et donc de l'Article 3 pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet la constitution, l'administration et la gestion de fonds communs de placement luxembourgeois (les «Fonds») ainsi que l'émission de certificats représentant des parts de co-propriété indivise dans ces Fonds.

La Société pourra accomplir toutes opérations en relation avec la gestion, l'administration, le développement et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des Fonds et des propriétaires des parts des Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement indicative.

La Société pourra également prester tous services de documentation financière et d'études de marchés concernant les Fonds sous gestion et établir des rapports y relatifs ainsi qu'accomplir tous autres services et devoirs en rapport avec son objet social.

La Société peut accomplir toutes opérations nécessaires à la réalisation de son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 7 paragraphe 1 pour remplacer la référence à l'article «vingt-trois» par une référence à l'article «vingt-deux».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 11 paragraphe 3 pour supprimer «et le commissaire».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'Article 19 et de rénuméroter les articles suivants.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 21 actuel paragraphe 4 pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Keereman, S. Kuchly, C. Wiser, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 137S, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87198/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

RAS ASSET MANAGEMENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.961.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(87199/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2002.

M + B BETONBAU (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 84.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M+B BETONBAU (LUXEMBOURG), S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86517/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

CASSANDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.853.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86651/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS HOLDING, S.à r.l.).

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 75.466.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R.C. Luxembourg section B numéro 75.466, constituée suivant acte reçu le 4 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 16 août 2000, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de 1 (une) part sociale de la Société par Monsieur Tom Donovan, consultant à Dublin, Irlande à Madame Roisin Donovan, consultant, Dublin, Irlande.
- 2.- Suppression de la désignation de valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de change officiel.
- 3.- Augmentation du montant obtenu de manière à porter le capital souscrit au montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros, sans émission d'actions nouvelles, par incorporation de bénéfice reportés à due concurrence.
- 4.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).
 - 5.- Modification de la dénomination sociale de la société en ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A.
 - 6.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.
 - 7.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.
 - 8.- Adoption du statut de holding 1929 et adaptation de l'objet social en conséquence (standard holding)
- 9.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité avec prise d'effet au 15 octobre 2002:

Première résolution

Les associés décident de constater le transfert de 1 (une) part sociale effectué plus tôt ce jour, par l'associé unique Monsieur Tom Donovan, consultant à Dublin, Irlande, à Monsieur Tom Donovan, consultant à Dublin, Irlande, et le gérant de COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS HOLDING, S.à r.l. considère cette cession comme dûment notifiée à la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Par conséquent, la composition actuelle des associés est:

1) Tom Donovan	1.249
2) Roisin Donovan	1
	1.250

Cette répartition nouvelle sera publiée conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité du francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- (un euro)=LUF 44,3399.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1er janvier 2002.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'inexistence de bénéfices reportés ou de réserves suffisantes. Elle décide d'augmenter le montant du capital social obtenu suite à la conversion afin de le porter à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans émission d'actions nouvelles et sans apports nouveaux, par réduction à due concurrence du capital libéré et affectation au capital souscrit.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales actuelles sont remplacées par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part sociale S.à r.l.».

Le bilan de la société a été présenté au notaire soussigné, les associés attestant du fait que la valeur nette de la société correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social, libérées chacune à concurrence d'au moins vingt-cinq pour cent, soit vingt-quatre mille euros au minimum au total.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg en 2007:

- a) Monsieur Gilles Bounéou, avocat à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
- b) Monsieur Michael Maltzoff, administrateur de sociétés, demeurant à 24, Ennismore, Gardens Mews, SW7 1HY Londres, Royaume-Uni.
- c) Monsieur Konstantin Grigorishin, administrateur de sociétés, demeurant à Lermontovsky Prospect 14, Moscou (Russie).

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg en 2007: la Société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé d'adopter le statut légal et fiscal d'une société holding telle que régie par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929, et de modifier en conséquence l'objet social de la société. Il est décidé en outre de préciser le statut de holding de la Société par ajout du mot holding partout dans les statuts où cela pourrait s'avérer utile. La société dispose d'un capital libéré de vingt-quatre mille euros (24.000,-).

Dixième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

Titre ler.- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1er. Forme - Dénomination

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
 - 1.2. La Société existe sous la dénomination ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 3. Objet

- 3.1. La Société, qui demande à être considérée comme une société holding, a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- 3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.
- 3.3. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- 3.4. La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.
 - 3.5. La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.
- 3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 5.2. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
 - 5.3. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté le cas échéant par des actions de même catégorie, sans désignation de valeur nominale.
- 6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- 6.3. En outre le conseil d'administration est, à partir du 25 octobre 2002 et jusqu'au 25 octobre 2007 inclus, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.
- 6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.
 - 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration - Direction - Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration

- 7.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 7.2. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

- 8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 8.3. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs

- 10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.
 - 10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
- 10.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature de deux de ses administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs ou par l'administrateur-délégué seul, dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 12. Commissaire aux comptes

La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin à 11.00 heures.

Titre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Répartition de bénéfices

- 16.1. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 16.2. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

Les dispositions de la loi du 10 août 1915, notamment son article 209, de la loi du 31 juillet 1929 sur les société holding et leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Onzième résolution

L'assemblée a décidé que toutes les résolutions prises ci-avant devront prendre rétroactivement effet à la date du 15 octobre 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees - R. Uhl - J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 91, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86567/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS HOLDING, S.à r.l.).

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 75.466.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 novembre 2002.

(86568/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

CHEZ STEFANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 32.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHEZ STEFANO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86518/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

NINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.469.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86544/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

AMES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. KEMI HOLDING S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 32.243.

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEMI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 17 novembre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 144 du 3 mai 1990, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 janvier 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 290 du 2 juillet 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1) Modification de la dénomination sociale en AMES HOLDING S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1er des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en AMES HOLDING S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de AMES HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo - P. Aflalo - A. Aflalo - G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2002.

G. Lecuit.

(86572/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

AMES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 32.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2002.

G. Lecuit.

(86573/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ENERGY STANDARD GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. BENELUX MEDITERRANNEE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine. R. C. Luxembourg B 75.834.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BENELUX MEDITERRANNEE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R.C. Luxembourg section B numéro 75.834, constituée suivant acte reçu le 16 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 14 septembre 2000, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert de 1 (une) part sociale de la Société par la société ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A. à Monsieur Tom Donovan, consultant à Dublin Irlande.
- 2.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).
- 3.- Suppression de la désignation de valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de change officiel.
- 4.- Augmentation du capital social montant obtenu de manière à porter le capital souscrit au montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans émission d'actions nouvelles et sans apports nouveaux, par affectation au capital libéré du montant du capital initial.
 - 5.- Modification de la dénomination sociale de la société en ENERGY STANDARD GROUP LUXEMBOURG S.A.
 - 6.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.
 - 7.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.
 - 8.- Adoption du statut de soparfi et adaptation de l'objet social en conséquence (standard soparfi)
- 9.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de constater le transfert de 1 (une) part sociale effectué plus tôt ce jour, par l'associé unique ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A., à Monsieur Tom Donovan, consultant à Dublin, Irlande, et le gérant de BENELUX MEDITERRANNEE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., considère cette cession comme dûment notifiée à la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Par conséquent, la composition actuelle des associés est:

1) ENERGY STANDARD GROUP HOLDING S.A	499
2) Tom Donovan	1
Total:	500

Cette répartition nouvelle sera publiée conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les 500 (cinq cents) parts sociales actuelles sont remplacées par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part sociale S.à r.l.».

Le bilan de la société a été présenté au notaire soussigné, les associés attestant du fait que la valeur nette de la société correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social, libérées chacune à concurrence d'au moins vingt-cinq pour cent, soit en l'occurrence de neuf mille cinq cents euros au total.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 500 (cinq cents) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité du francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- (un euro)=LUF 44,3399.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1er janvier 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant du capital social obtenu suite à la conversion afin de le porter à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sans émission d'actions nouvelles et sans apports nouveaux, par affectation au capital libéré du montant du capital initial.

Le capital social souscrit s'élève donc à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), libéré à concurrence de EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-sept cents).

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en ENERGY STANDARD GROUP LUXEM-BOURG S.A.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg en 2007:

- a) Monsieur Gilles Bounéou, avocat à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
- b) Monsieur Michael Maltzoff, administrateur de sociétés, demeurant à 24, Ennismore, Gardens Mews, SW7 1HY Londres, Royaume-Uni.
- c) Monsieur Konstantin Grigorishin, administrateur de sociétés, demeurant à Lermontovsky Prospect 14, Moscou (Russie).

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg en 2007: la Société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé d'adopter le statut légal et fiscal d'une société de participation financière commerciale, sans vouloir bénéficier du statut de holding telle que régie par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 et de modifier en conséquence l'objet social de la société.

Dixième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

Titre Ier.- Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1er. Forme - Dénomination

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
 - 1.2. La Société existe sous la dénomination ENERGY STANDARD GROUP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 3. Objet

- 3.1. La Société a pour objet principal la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.
- 3.2. En outre, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital social

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), divisé en 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 5.2. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
 - 5.3. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté le cas échéant par des actions de même catégorie, sans désignation de valeur nominale.
- 6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- 6.3. En outre le conseil d'administration est, à partir du 25 octobre 2002 et jusqu'au 25 octobre 2007 inclus, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.
- 6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.
 - 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration - Direction - Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration

- 7.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 7.2. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

- 8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 8.3. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs

- 10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.
 - 10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
- 10.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature de deux de ses administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs ou par l'administrateur-délégué seul, dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 12. Commissaire aux comptes

La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin à 11.30 heures.

Titre V.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Répartition de bénéfices

- 16.1. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 16.2. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

Les dispositions de la loi du 10 août 1915, et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Onzième résolution

L'assemblée a décidé que toutes les résolutions prises ci-avant devront prendre rétroactivement effet à la date du 15 octobre 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees - R. Uhl - J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

J. Elvinger.

(86569/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ENERGY STANDARD GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. BENELUX MEDITERRANNEE INVESTISSEMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine. R. C. Luxembourg B 75.834.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 novembre 2002.

(86570/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

CABINET D'EXPERTISES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée,

agissant sous le nom commercial CABINET ANDRE REMI.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.768.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABINET D'EXPERTISES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86519/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ROLLINGER BERTRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MENUISERIES GUY ROLLINGER, S.à r.l.).

Siège social: L-3980 Wickrange. R. C. Luxembourg B 46.286.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROLLINGER BERTRANGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86534/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ONDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 55.960.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing prié du 30 juin 2002 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susnommée a été modifié comme suit:

Les actionnaires décident de supprimer la valeur nominale des actions.

Les actionnaires constatent que le capital social de la société a été converti automatiquement en date du 1er janvier 2002 de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1er janvier 1999.

C'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2002.

Suivent les signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2002, vol. 571, fol. 81, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Hesperange, le 25 octobre 2002.

G. Lecuit.

(86574/220/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ONDES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 55.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2002.

G. Lecuit.

(86575/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

COLABORSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 67.314.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLABORSI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86520/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

M.O.B.S. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.640.

Par la présente, la S.A. KEISPELT IMMOBILIERE notifie que le contrat de bail la liant à la S.A. M.O.B.S. est résilié avec effet au 11 novembre 2002 et dénonce le siège social.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

J.-M. Toffolo

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86580/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Y & M TIMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nordine Lbakh, employé privé, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 12, rue Emile Zola.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

- Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société sera Y & M TIMES, S.à r.l.
- Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées. D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.
- Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

- Art. 8. Le décès, la faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- **Art. 13.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.
- Art. 14. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établit un bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant un résumé de tous les engagements ainsi que les dettes du ou des gérants à l'égard de la société.

A la même date, la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra, avec le bilan, à l'assemblée générale des associés.

- Art. 15. Tout associé peut prendre inspection au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle.
- Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devront toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare souscrire à toutes les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social et les libérer intégralement par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 825,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2), consistant en un gérant technique et un gérant administratif.
- 2) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Antonio Palmisano, cuisinier, demeurant à L-2446 Howald, 36, Ceinture des Rosiers.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Nordine Lbakh, employé privé, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 12, rue Emile Zola.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à concurrence d'un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250,- €); pour les engagements excédant ce montant, la signature conjointe des deux gérants est requise.

3) Le siège social de la société est établi à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Lbakh, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 136S, fol. 90, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

P. Frieders.

(86627/212/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

GANESH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center. R. C. Luxembourg B 28.315.

Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 novembre 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 novembre 2002. Signature.

(86584/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.475.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 août 2002 que:

- Monsieur Barry Ben Zeev, a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jacob Rozen, démissionnaire, avec effet au 16 août 2002.
 - Monsieur Zvi Ziv, a été nommée Administrateur, avec effet au 16 août 2002.
- Monsieur Jacob Rozen a démissionné de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur avec effet au 16 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86709/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.475.

Régime des signatures autorisées

En principe, la BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A. n'est valablement engagée que par les signatures d'une personne de la catégorie (A) et d'une autre personne autorisée à signer.

Une réglementation particulière du droit de signer imprimée sur certains formulaires est valable uniquement pour ces formulaires.

Composition du Conseil d'Administration:

Barry Ben Zeev, Président du Conseil d'Administration

Max Heer, Vice-Président du Conseil d'Administration

Moshe Amit, Membre du Conseil d'Administration

Dr Raphaël Cohen, Membre du Conseil d'Administration

Willy Hirter, Membre du Conseil d'Administration

Erich Kaiser, Membre du Conseil d'Administration

Zvi Ziv, Membre du Conseil d'Administration

Dr André Kuy, Membre du Conseil d'Administration

Alesandro Yuhjtman, Membre du Conseil d'Administration

Anita Brunner Dragsnes, Secrétaire du Conseil d'Administration

Sont porteurs de signatures de catégorie A:

Barry Ben Zeev, Président du Conseil d'Administration * (ne signent pas conjointement)

Max Heer, Vice-Président du Conseil d'Administration

Moshe Amit, Membre du Conseil d'Administration * (ne signent pas conjointement)

Dr Raphaël Cohen, Membre du Conseil d'Administration

Willy Hirter, Membre du Conseil d'Administration

Erich Kaiser, Membre du Conseil d'Administration

Zvi Ziv, Membre du Conseil d'Administration

Dr André Kuy, Membre du Conseil d'Administration

Alesandro Yuhjtman, Membre du Conseil d'Administration * (ne signent pas conjointement)

Alberto Garfunkel, Directeur Général

Helmut Gareus, Directeur Général Adjoint

Yael Lavie, Directrice Générale Adjointe

Israel Eastline, Directeur

Emile Fargeon, Directeur de la Succursale

Avner Kreimer, Directeur Adjoint de la Succursale

Romain Fixmer, Sous Directeur de la Succursale

Sont porteurs de signatures de catégorie B:

Dominique Fafet, Sous Directeur de la Succursale

Rita Knott, Sous Directrice de la Succursale

Sont porteurs de signatures de catégorie C:

Dominique Dewael-Schneider, Mandataire Commerciale

Maria Gomes, Mandataire Commerciale

Martine Heuschling, Mandataire Commerciale

José Moreira, Mandataire Commercial

Caty Perna, Mandataire Commerciale
Marnick Poublon, Mandataire Commercial
Karin Schoenherr-Gales, Mandataire Commerciale

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86714/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.475.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg Signatures

(86715/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

SCANFI S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 88.328.

_

Minutes of the Extraordinary General Meeting held on the 25th November 2002 at 9.00 at the offices of the Company

Attendance List

Shareholder	Signature	Signature Number of	
		Shares	Votes
THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A	Signatures	200	200
VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A	Signatures	200	200

The Meeting appoints Christian Tailleur to be Chairman of the Meeting and Deborah Buffone to be Scrutineer.

The Chairman requests Audrey Dumont to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

- 1. to accept the resignation of Jean-Jacques Druart as Director of the Company, effective as per 25th November, 2002.
 - 2. to discharge Jean-Jacques Druart from liability for his management of the Company over the past financial months.
- 3. to indemnify and hold harmless Jean-Jacques Druart against any and all claims regarding the manner in which Jean-Jacques Druart conducted and performed the business of the Company during the months that the management services were rendered.
 - 4. to appoint Deborah Buffone as new Director of the company, effective as per 25th November 2002.
 - 5. Miscellaneous.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to accept the resignation of Jean-Jacques Druart as Director of the Company, effective as per 25th November 2002.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to discharge and release Jean-Jacques Druart from liability for his management of the Company over the past financial months.

Third resolution

The general meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless Jean-Jacques Druart against any and all claims regarding the manner in which Jean-Jacques Druart conducted and performed the business of the Company during the months that the management services were rendered.

Fourth resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint Deborah Buffone as new Director of the company, effective as per 25th November 2002.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

C. Tailleur / D. Buffone / A. Dumont

Chairman / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86720/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FINMECCANICA FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.184.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 12 novembre 2002 à 20.00 heures au siège social

Résolutions

Le Conseil, avec abstention des Conseillers respectivement proposés pour les nominations, délibère - à l'unanimitésur la nomination en tant que Président du Conseil d'Administration du Dr. Paolo Santoponte, né à Rome le 1er septembre 1946 et comme Vice-Président du Conseil lui-même, du Dr. Luigi Calabria, né à Rome le 9 janvier 1957.

Le Conseil, toujours avec abstention des Conseillers susmentionnés, délibère à l'unanimité sur l'attribution au Président (et, en cas d'empêchement de celui-ci, au Vice-Président), en plus des pouvoirs de représentation et de signature sociale prévus par les Statuts, des pouvoirs de gestion suivants:

- a) supervision et mise en place des objectifs stratégiques de la Société, tels qu'ils seront déterminés et indiqués par les Actionnaires:
- b) prise en charge des rapports avec les Actionnaires ainsi qu'avec les Banques et Institutions locales et internationales, avec les Organismes Publics et les Organismes et Institutions concernés par l'activité de la Société (SACE et autres);
 - c) supervision et prise en charge de la structure organisationnelle de la Société.
- Le Conseil délibère, à l'unanimité, sur la nomination en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société du Dr. Umberto d'Agostino, né à Turin le 5 mars 1946, en attribuant à celui-ci les pouvoirs suivants et, dans le cadre de l'exercice de ceux-ci, la signature pour compte de la société:
- 1) Application des délibérations du Conseil d'Administration, à travers la mise en place de toutes les activités nécessaires pour leur exécution complète et ponctuelle.
- 2) Gestion des rapports institutionnels avec les Instituts de Crédit, les Organismes Publics, la SACE et les Compagnies d'Assurance en général, les Institutions locales et internationales.
 - 3) Gestion ordinaire de la Société et des rapports opérationnels avec la Société de Révision et les Banques.
- 4) Représentation de la Société devant toute Autorité judiciaire, ordinaire, administrative et fiscale, à tous niveaux, avec pouvoirs de signature des instances et recours pour toute matière, à travers la proposition et le soutien d'actions, de défenses et d'exceptions, sur le plan de l'instruction tout comme sur celui de l'exécution, et également dans des procédures de faillite, de concordat et dans les procédures de concours en général, en remplissant les formalités relatives et donc, également, la délivrance de procuration et de mandats spéciaux ou généraux pour les litiges à des avocats et procureurs légaux.
- 5) Représentation de la Société devant tout Collège Arbitral, à travers la nomination d'arbitres et consultants de partie et l'exécution de toutes les formalités inhérentes aux jugements arbitraux.
- 6) Constituer, inscrire et renouveler des hypothèques, des gages et des privilèges à charge de tiers et au bénéfice de la Société; marquer son accord pour des suppressions et restrictions d'hypothèques à charge de tiers par extinction et/ou réduction des obligations relatives; renoncer à des hypothèques et à des substitutions d'hypothèques, également légales; réaliser toute autre opération hypothécaire, à charge de tiers et au bénéfice de la Société et par conséquent active; donner main levée aux Conservateurs des Registres Immobiliers compétents pour toute responsabilité.
- 7) Réaliser auprès des Administrations Publiques, Instituts, Organismes et Bureaux privés, locaux et internationaux, tous actes et opérations nécessaires pour remplir les obligations prescrites par la loi, les règlements et dispositions en vigueur.
- 8) Dans la limite de valeur de EUR 5.000.000,00 (euros cinq millions et zéro cents) par opération, ou par série d'opérations reliées:
- a) conclure et modifier des contrats d'ouverture de crédit, de compte courant et de dépôts auprès d'Instituts de crédit et de Bureaux de poste;
- b) effectuer des opérations d'escompte d'effets de change portant la signature de la société ou de tiers, des opérations d'anticipations sur titres et des opérations de report auprès de tout Institut bancaire, en prenant des engagements et en remplissant les formalités nécessaires;
 - c) assumer et octroyer, au Luxembourg ou à l'étranger, des prêts à court, moyen et long terme;
 - d) assumer des obligations de toute sorte, également de change;
- e) émettre des chèques bancaires sur les comptes courants de la Société auprès d'Instituts de crédit et de Bureaux de poste.

- 9) Emettre et payer des chèques bancaires, des mandats de change, titres de crédit, lettres de change, mandats postaux payables auprès d'Instituts de Crédit, Bureaux de poste et en général auprès de toute personne physique ou morale.
- 10) Veiller, pour le compte de, au nom de et dans l'intérêt de la Société, à percevoir, libérer et retirer toutes les sommes et toutes les valeurs dues pour n'importe quel motif ou titre à cette dernière par quiconque et de même par les Administrations de l'Etat et par des Organismes publics et privés en général, nationaux et internationaux, et par conséquent veiller à la perception des mandats de paiement émis en faveur de la Société pour toute somme de capital ou d'intérêts due à celle-ci par les Administrations, Bureaux et Organismes publics et privés susmentionnés, pour tout autre motif ou titre, en délivrant, au nom de la Société, les déclarations correspondantes de quittance et de décharge, et en général toutes les déclarations qui pourraient être requises lors du traitement des dossiers, y compris celle d'exonération des Bureaux, Administrations et Instituts susmentionnés de toute responsabilité en la matière.

FINMECCANICA FINANCE

Société Anonyme

P. Santoponte

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86732/024/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

IF EVENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 81.533.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IF EVENTS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86521/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

RESTAURANT-CLUB BAR SCORPION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 28, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 75.731.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESTAURANT-CLUB BAR SCORPION. S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86522/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

HOTEL DES DUCS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 40.915.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL DES DUCS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86523/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

HOTEL-RESTAURANT AGATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 28.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL-RESTAURANT AGATH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86524/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VISIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 21.637.

L'an deux mille deux, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding VISIANE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 167 du 25 juin 1984.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 246 du 21 mai 1997.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Hortense Muller, épouse Huberty, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Mary Longo, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve et Monsieur Mario Da Silva, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-deux mille (22.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de vingt-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 22.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions et expression du capital social en euros.
- 2. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 3.000.000,-.
- 3. Renouvellement pour une nouvelle période de cinq ans de l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.
 - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cents (EUR 545.365,75), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale et ceci avec effet au 1er janvier 2002.

Deuxième résolution

Il est fixé un nouveau capital autorisé à EUR 3.000.000,-.

Troisième résolution

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant un délai de cinq ans est renouvelée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros et soixante-quinze cents (EUR 545.365,75), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à trois millions euros (EUR 3.000.000,-) qui sera représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 15 novembre 2002, autorisé à augmenter, en une fois ou par plusieurs tranches, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, H. Muller, M. Longo, M. Da Silva, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(86793/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

VISIANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 21.637.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1439 du 15 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(86794/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

PERDIGAO OVERSEAS S.A., Société Anonyme Holding, en liquidation.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.578.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twentieth of November.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of PERDIGAO OVERSEAS S.A., R.C. Number B 28.578, incorporated pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, dated July 14, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 274 of October 14, 1988.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the same notary, dated July 19, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 39 of February 1, 1991.

The meeting begins at ten a.m., Mrs. Isabelle Pairon, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Frank Stolz-Page, private employee, residing at Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr. Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange.

The Chairman then states that:

I.- This general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1580 of November 4, 2002 and N° 1623 of November 12, 2002, as well as in the Lëtzebuerger Journal of November 5 and 12, 2002.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

- II.- The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Report of the auditor to the liquidation.
- 2. Discharge to be given to the liquidator and to the auditor to the liquidation.
- 3. Closing of the liquidation.
- 4. Designation of the place where the books and the corporate documents of the Company will be deposited and kept during a period of time of five years.
 - 5. Miscellaneous.
- III.- The shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- It appears from the said attendance list that out of the forty thousand (40,000) shares of no par value, representing the total capital of two hundred thousand (200,000.-) United States dollars (USD), thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda here before reproduced.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting hears the report of the auditor to the liquidation.

Second resolution

The General Meeting adopts the liquidation accounts and gives full discharge to the liquidator Mr. Richard Turner, «réviseur d'entreprises», residing at 28, rue du Couvent, L-1363 Howald and to the auditor to the liquidation Mr. Henri Vanherberghen, «ingénieur commercial et comptable agréé», residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels.

Third resolution

The General Meeting resolves to close the liquidation and that the books and records of the dissolved company will be archived for a minimum period of five years at FIDUCIAIRE ROYAL S.A., with registered office at 19, rue Aldringen, L-2018 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PERDIGAO OVERSEAS S.A., R.C. B N° 28.578, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 274 du 14 octobre 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire, en date du 19 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 39 du 1er février 1991.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1580 du 4 novembre 2002 et N° 1623 du 12 novembre 2002, ainsi qu'au Lëtzebuerger Journal des 5 et 12 novembre 2002.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3. Clôture de la liquidation.
- 4. Détermination du lieu où livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant un délai de cinq ans
 - 5. Divers.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille (200.000,-) dollars des Etats-Unis (USD), trenteneuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour ci-avant reproduit.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale réceptionne le rapport du commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald et au commissaire-vérificateur Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société dissoute pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à FIDUCIAIRE ROYAL S.A., avec siège social au 19, rue Aldringen, L-2018 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(86792/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

LUXIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 64.762.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

LUXIMMOB S.A.

Signature

(86659/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

LUXIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 64.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 juillet 2002

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.
 - Mr. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, Administrateur.
 - Mr. Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Fentange, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

LUXIMMOB S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 576, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86660/815/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ROMMEL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme INTERCORP S.A., INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par son administrateur directeur Monsieur Pierre Schmit et son administrateur Monsieur Mathis Hengel, et
- 2) Madame Gabriele Schneider, directeur adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ROMMEL SOPARFI S.A.
- Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.
- Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise. En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 4 (quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 8.000,- (huit mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.
- Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

- Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.
- **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.
- Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.
- Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juillet à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) INTERCORP S.A., préqualifiée, trois actions	
	4 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, à l'unanimité, elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Domenico Salerno, économiste, demeurant à 13, boulevard Princesse, Monte Carlo (Principauté de Monaco)
- b) Monsieur Federico Garrone, administrateur de sociétés, demeurant à 7, boulevard Rainier III, Monaco (Principauté de Monaco)
- c) Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- INTERCORP S.A., INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

Quatrième résolution

Le siège de la Société est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schmit, M. Hengel, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 1, case 2. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

A. Schwachtgen.

(86795/230/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2002.

REBRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 48, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 17.776.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REBRA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86527/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VALSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.737.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 22 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86654/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange. R. C. Luxembourg B 3.404.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86528/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

I.M.A. LUXEMBOURG, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 28.233.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.M.A. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86529/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

BÜRO-MONTAGESERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4133 Esch-sur-Alzette, 19, rue St. Gilles.

R. C. Luxembourg B 68.631.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BÜRO-MONTAGESERVICE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86530/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

BROTKESCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 55, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 81.632.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BROTKESCHT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86531/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

PISA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 30.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 28 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86655/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.612.

EXTRAIT

Une erreur a été commise dans la rédaction de la réquisition d'inscription de la société à responsabilité limitée VODAPHONE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 21 janvier 2000 au registre de commerce section B n° 73.612, constituée par acte du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 217 du 20 mars 2000.

Dans la rubrique «Dispositions de l'acte de la société», dernier paragraphe, il doit être indiqué, et ce conformément à la version anglaise de l'acte, prépondérante en cas de divergence:

«Vis-à-vis des tiers, la Société ne sera engagée que par la signature conjointe de deux gérants.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour la société

Signature

(86553/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(86554/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

TOITURES GUY ROLLINGER WICKRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange. R. C. Luxembourg B 67.710.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURES GUY ROLLINGER WICKRANGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86532/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

A12 MENUISERIES GUY ROLLINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange.

R. C. Luxembourg B 70.041.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A12 MENUISERIES GUY ROLLINGER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86533/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 75.745.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B.A.P. CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86535/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.613.

EXTRAIT

Une erreur a été commise dans la rédaction de la réquisition d'inscription de la société à responsabilité limitée VODAPHONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 21 janvier 2000 au registre de commerce section B n° 73.613, constituée par acte du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 217 du 20 mars 2000.

Dans la rubrique «Dispositions de l'acte de société», dernier paragraphe, il doit être indiqué, et ce conformément à la version anglaise de l'acte, prépondérante en cas de divergence:

«Vis-à-vis des tiers, la Société ne sera engagée que par la signature conjointe de deux gérants.»

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour la Société

Signature

(86555/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(86556/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

SCHILTZ ARCHITECTES-INGENIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

R. C. Luxembourg B 63.172.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHILTZ ARCHITECTES-INGENIEURS S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86536/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

TELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 96A, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.955.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86537/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

SANTINI & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 34.963.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTINI & CO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86538/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.614.

EXTRAIT

Une erreur a été commise dans la rédaction de la réquisition d'inscription de la société à responsabilité limitée VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 21 janvier 2000 au registre de commerce section B n° 73.614, constituée par acte du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 218 du 21 mars 2000.

Dans la rubrique «Dispositions de l'acte de société», dernier paragraphe, il doit être indiqué, et ce conformément à la version anglaise de l'acte, prépondérante en cas de divergence:

«Vis-à-vis des tiers, la Société ne sera engagée que par la signature conjointe de deux gérants.»

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Pour la Société

Signature

(86557/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

VODAFONE LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 73.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(86558/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

SANTINI ALFIO & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 33.467.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTINI ALFIO & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86539/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

SISEG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37A, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 22.040.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SISEG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(86540/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

WILLBURY SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.076.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 5 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86603/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

5ème AVENUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R. C. Luxembourg B 67.289.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2002

En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, l'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR avec effet au 1er janvier 2002.

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social actuellement exprimé à 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.

L'Assemblée Générale décide d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit EUR (12.394,68 EUR) représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 123,95 EUR chacune.»

Délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour extrait conforme

suit signature

Hesperange, le 30 octobre 2002

G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 74, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86576/220/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

5ème AVENUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R. C. Luxembourg B 67.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 octobre 2002.

G. Lecuit.

(86577/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ETABLISSEMENTS HOFFMANN-NEU COMBUSTIBLES, Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 30, rue de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 42.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(86545/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

OMNIBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 65.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 novembre 2002.

Signature.

(86559/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

CHOCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.930.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signature.

(86578/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 55.644.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 octobre 2002 Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86597/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 55.644.

Le bilan au 30 juin 2002 approuvé par l'Assemblée Générale du 5 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86602/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FINANCIERE AMPAO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 55.644.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 8 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86610/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

PADDOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 25.205.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 23 octobre 2001 Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué, Jean-Marc Faber et Georges Prost, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

PADDOCK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86593/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: LUF 500.000,-

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 54.310.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 17 juillet 2001

Les comptes sociaux au 31 décembre 2000 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour publication

KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86599/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 54.310.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 12 novembre 2002

Les comptes sociaux au 31 décembre 2001 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Pour publication

KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86600/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: LUF 500.000,-

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R. C. Luxembourg B 54.310.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 19 avril 2001

Les comptes sociaux au 31 décembre 1999 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour publication

KERN NOUVELLE SOCIETE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86601/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.308.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

Signature.

(86579/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

BARNETT WADDINGHAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 38.912.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 14, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

(86581/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

AEROGOLF CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 61.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Signature.

(86583/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

LILLINGTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 72.716.

Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 novembre 2002. Signature.

(86585/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

NEW TIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 71.300.

Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 novembre 2002. Signature.

(86586/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 35.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 24 octobre 2001 Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué, Marion Muller et Georges Prost, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86594/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

GAUTENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 82.840.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GAUTENG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86595/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

E. MIROGLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 49.597.

Le bilan au 30 juin 2002 approuvé par l'Assemblée Générale du 29 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86604/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

FIDUCIAIRE MARC MULLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 53.311.

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'Assemblée Générale du 21 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86605/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

PADDOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 25.205.

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'Assemblée Générale du 23 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86606/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

ECPAT LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

Les statuts coordonnés au 30 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

(86788/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

GAUTENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 82.840.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 25 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86607/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

MIKA ENGINEERING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 33.543.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par les associés en date du 21 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86608/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

INTERNATIONAL & AMERICAN REALTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 44.414.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 26 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86609/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

EuroNextra INVESTMENT SICAV (ENIS), Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 58.206.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que, avec effet au 20 janvier 2003, la nouvelle structure de la Sicav sera la suivante:

1. Liquidation des compartiments Nikkei 225, S&P 500 et Euro 3

Les compartiments ENIS - Nikkei 225, ENIS - S&P 500 et ENIS - Euro 3 seront liquidés avec effet au 17 janvier 2003. A partir d'aujourd'hui aucune demande de souscription, de rachat et de conversion des actions de ces compartiments ne sera acceptée. Le produit de liquidation sera distribué à chaque actionnaire au prorata du nombre d'actions détenues.

2. Fusion et transfert de compartiments vers NEXTRA INTERNATIONAL Sicav (NIS):

Les compartiments ouverts au public actuellement présents dans ENIS, seront transférés, en fonction de leurs spécificité vers NEXTRA INTERNATIONAL Sicav (NIS) à partir du 20 janvier 2003.

- 2.1. Modification de la politique d'investissement des compartiments concernés:
- Les compartiments ENIS Scudo 3 et ENIS Scudo 2 seront absorbés dans le compartiment NIS Scudo, la politique d'investissement de ce compartiment sera la suivante:

La politique d'investissement consiste à préserver, au terme d'un horizon temporel de 3 ans, le capital initialement souscrit par l'investisseur, sans que cela constitue une garantie formelle. A cette fin et pour maximiser le rendement du portefeuille, les actifs nets du compartiment sont investis en valeurs mobilières telles que obligations et actions. Les investissements en obligations et en actions (ces dernières limitées à un maximum de 2/3 du portefeuille) varieront de façon systématique sur base de règles quantitatives liées au développement du marché. Les actions seront émises par des émetteurs européens, tandis que les obligations seront émises par des émetteurs des pays de la zone Euro.

- Le compartiment ENIS - Strategic 1 sera absorbé par le compartiment NIS - Strategic Europe 1, la politique d'investissement de ce compartiment sera la suivante:

La politique d'investissement du compartiment consiste à optimiser la participation à l'indice DJ Euro Stoxx, sur un horizon temporel de 12 mois (cycle d'investissement), en maintenant les pertes éventuelles subies au terme de l'exercice, dans les 5% (sans que cet objectif ne constitue une garantie formelle). A cette fin, le compartiment est investi en actions et obligations dans des proportions variables dont celle des actions variera de façon systématique sur base de règles quantatives liées au développement du marché. La proportion investie en actions aura tendance à augmenter dans la phase positive du marché et à diminuer dans la phase négative. Les actions seront émises par des émetteurs européens, tandis que les obligations seront émises par des émetteurs des pays de la zone Euro.

- Les compartiments ENIS - Europe Stoxx 50 et ENIS - MIB 30 seront absorbés dans le compartiment NIS - Strategic Europe 2, la politique d'investissement de ce compartiment sera la suivante:

La politique d'investissement du compartiment consiste à optimiser la participation à l'indice DJ Euro Stoxx, au terme d'un horizon temporel de 12 mois (cycle d'investissement), en maintenant les pertes éventuelles subies au cours de l'exercice, dans les 5% (sans que cet objectif ne constitue une garantie formelle). A cette fin, le compartiment est investi en actions et obligations dans des proportions variables dont celle des actions variera de façon systématique sur base de règles quantitatives liées au développement du marché. A tout moment la proportion investie en actions ne pourra pas être supérieur à 70% des actifs nets du compartiment. Les actions seront émises par des émetteurs européens, tandis que les obligations seront émises par des émetteurs des pays de la zone Euro.

Le compartiment ENIS - Europe Equity fusionnera avec les compartiment NIS - European «Euro-in» Equities et NIS - European «ex-Euro» Equities, pour donner vie au compartiment NIS - Europe Equities. La politique d'investissement de ce dernier sera la suivante:

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs des pays d'Europe. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

- Le compartiment ENIS - Europe Emu Short Term Bond sera absorbé dans le compartiment NIS - Europe Short/ Medium Term Bonds, la politique d'investissement de ce compartiment sera la suivante:

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu fixe et à court et moyen terme, telles que obligations à court terme et moyen terme émis par des émetteurs européens et libellées en Euro. Le compartiment petit détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

Les fusions par absorption décrites ci-dessus feront l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprise nommé à cet effet et les rapports d'échanges des actions seront déterminés sur base des VNI respectives calculées en date du 17 janvier 2002 et publiés en temps voulu.

Les compartiment ENIS - Scudo 1, ENIS - Europe Corporate Bond, ENIS - Europe Value Equity, ENIS - Europe Growth Equity, ENIS - Europe Chemicals and Raw Materials Equity, ENIS - Europe Capital Goods and Transportation Equity, ENIS - Europe Food & Health Care Equity, ENIS - Europe Consumer Equity, ENIS - Europe Finance Equity, ENIS - Europe Info Tech & Telecom Equity, ENIS - Europe Utilities Equities, ENIS - Europe Fashion & Top Brands Equity seront transférés, en date du 20 janvier 2003, respectivement dans NIS - Scudo 1, NIS - Europe Corporate Bonds, NIS - Europe Value Equities, NIS - Europe Growth Equities, NIS - Europe Chemicals and Raw Materials Equities, NIS - Europe Capital Goods and Transportation Equities, NIS - Europe Food & Health Care Equities, NIS - Europe Consumer Equities, NIS - Europe Finance Equities, NIS - Europe Info Tech & Telecom Equities, NIS - Europe Utilities Equities, NIS - Europe Fashion & Top Brands Equities.

2.2. Droit de sortie, d'entrée et de conversion des compartiments concernés:

Dans les compartiments NIS - Scudo 1, NIS - Strategic Europe 1 et NIS - Strategic Europe 2 un droit d'entrée de 6% sur le montant souscrit et un droit de sortie de 4% sur la VNI des actions rachetées sont prévus en faveur de l'agent placeur. Ces droits sont applicables en dehors de la période no load.

Un droit de sortie (applicable alternativement au droit d'entrée de maximum 3% du montant souscrit) de maximum 3% des actifs de l'actionnaire est prévu en faveur des agents placeurs, dans les compartiments suivants: NIS - Europe Equities, NIS - Europe Corporate Bonds, NIS - Europe Value Equities, NIS - Europe Growth Equities, NIS - Europe Chemicals & Raw Materials Equities, NIS - Europe Capital Goods & Transportation Equities, NIS - Europe Food & Health Care Equities, NIS - Europe Consumer Equities, NIS - Europe Finance Equities, NIS - Europe Info Tech & Telecom Equities, NIS - Europe Utilities Equities, NIS - Europe Fashion & Top Brands Equities.

Dans les compartiments NIS - Scudo et NIS - Europe Short/Medium Term Bonds la conversion est passible d'une commission maximum de 3% si les compartiments bénéficiaires prévoient un droit d'entrée en faveur de l'Agent placeur.

Dans le compartiment NIS - Scudo 1 la conversion est admise uniquement entre les compartiments de la ligne capital protégé, à cet égard il peut être réclamé une commission de conversion de 3%.

2.3. Commissions:

Commissions de gestion et de placement:

Scudo	0,80%	-
Scudo 1	0,80%	-
Strategic Europe 1	0,80%	-
Strategic Europe 2	0,80%	-
Europe Short/Medium Term Bonds	0,70%	0,20%
Europe Corporate Bonds	1,00%	0,35%
Europe Equities	1,80%	0,50%
Europe Value Equities	1,80%	0,60%
Europe Growth Equities	1,80%	0,60%
Europe Chemicals & Raw Materials Equities	1,80%	0,60%
Europe Capital Goods & Transportation Equities	1,80%	0,60%
Europe Food & Health Care Equities	1,80%	0,60%
Europe Consumer Equities	1,80%	0,60%
Europe Finance Equities	1,80%	0,60%
Europe Info Tech & Telecom Equities	1,80%	0,60%
Europe Utilities Equities	1,80%	0,60%
Europe Fashion & Top Brands Equities	1,80%	0,60%

Commissions de performance:

Dans les compartiments suivants une commission variable pourra être perçue seulement dans le cas où la performance positive du compartiment (au net des autres coûts à charge du fonds) est supérieure à la performance du benchmark concerné.

Benchmark

- NIS Scudo: 133% de la performance de l'Indice MTS BOT.
- NIS Strategic Europe 1: 50% de la performance de l'Indice DI Euro Stoxx.
- NIS Strategic Europe 2: 50% de la performance de l'Indice DJ Euro Stoxx.
- NIS Europe Equities: 100% MSCI Europe en euros.
- NIS Europe Short/Medium Term Bonds: 100% JP Morgan EMU Bond Traded 1-3 ans en euros.
- NIS Europe Corporate Bonds: 100% Lehman Brothers Combined Euro Treasury/Corporate 350 en euros.
- NIS Europe Value Equities: 100% MSCI Europe Value en euros.
- NIS Europe Growth Equities: 100% MSCI Europe Growth en euros.
- NIS Europe Chemicals and Raw Materials Equities: 100% MSCI Europe Chemicals and Raw Materials en euros.
- NIS Europe Capital Goods and Transportation Equities: 100% MSCI Europe Industrials en euros.
- NIS Europe Food & Health Care Equities: 100% MSCI Customized Europe Consumer Staples & Health Care en euros.
 - NIS Europe Consumer Equities: 100% MSCI Europe Consumer Discretionary en euros.
 - NIS Europe Fashion & Top Brands Equities: 100% MSCI Europe Consumer Discretionary en euros.
 - NIS Europe Finance Equities: 100% MSCI Europe Financials en euros.
- NIS Europe Info Tech & Telecom Equities: 100% MSCI Customized Europe High Tech & Telecommunication Services en euros.
 - NIS Europe Utilities Equities: 100% MSCI Europe Utilities en euros.

Pour les compartiments NIS - Scudo, NIS - Strategic Europe 1 et NIS - Strategic Europe 2 la commission de performance ne pourra pas excéder respectivement 0,80%, 1% et 1% par an de la Valeur Nette d'Inventaire.

Pour les autres compartiments, la commission de performance ne pourra par excéder un tiers de la commission de gestion.

Ces commissions de performance seront imputables exclusivement aux actions ouvertes au public.

Les actionnaires n'approuvant pas les changements susmentionnés auront la possibilité de demander le remboursement de leurs actions, sans frais, pendant une période d'un mois à partir de la date de publication du présent avis.

3. Période «no load» pour ENIS - Strategic 1, ENIS - MIB 30, ENIS - Europe Stoxx 50 et ENIS - Scudo 3:

Pour les compartiments Strategic 1, MIB 30, Europe Stoxx 50 et Scudo 3 actuellement présents dans la structure ENIS, pendant la période allant du 6 janvier 2003 à 9.00 heures (heures à Luxembourg) au 17 janvier 2003 à 9.00 heures (heures de Luxembourg), les actionnaires peuvent souscrire les actions des compartiments susmentionnés sans commission. Afin de bénéficier de cette exemption les clients sont priés de se rendre auprès des agents placeurs au plus tard le 15 janvier 2003.

4. Période «no load» pour NIS - Strategic 1 et NIS - Strategic 2:

Pour les compartiments NIS - Strategic 1 et NIS - Strategic 2, à partir du 20 janvier 2003 à 9.00 heures (heures de Luxembourg) au 3 février 2003 à 9.00 heures (heures de Luxembourg), les actionnaires auront la possibilité de souscrire les actions des compartiments susmentionnés sans commission. Afin de bénéficier de cette exemption les clients sont priés de se rendre auprès des agents placeurs au plus tard le 30 janvier 2003.

5. Apport dans la Sicav ENIS des compartiments de Nextra International Sicav

Les compartiments de Nextra International Sicav (NIS) réservés aux investisseurs institutionnels seront apportés dans la nouvelle structure de la Sicav ENIS, à savoir NIS - Global One, NIS - Global Three, NIS - Bond Two.

6. Disposition générale

Tout actionnaire d'un compartiment de ENIS qui fait l'objet d'une fusion avec un compartiment de NIS ou d'un apport dans NIS, recevra un nombre d'actions au sein du compartiment absorbant de NIS proportionnel aux actifs nets apportés à ce compartiment. Le nombre d'actions sera déterminé sur base des ratios d'échange correspondant à la valeur nette d'inventaire du compartiment de NIS concerné, déterminée le 17 janvier 2003. Aucune commission ne sera appliquée.

Un avis informant des ratios d'échange calculés à la date des fusions et/ou apports sera publié.

Un prospectus d'émission ainsi qu'une copie du procès-verbal des décisions prises par le Conseil d'administration peuvent être obtenus sur simple demande auprès des établissements mentionnés ci-après. Les conventions conclues avec la Sicav pourront également y être consultées:

au Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

en Italie:

- 1) NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT Sgr, 35, Foro Buonaparte, I-20121 Milano.
- 2) IntesaBci SpA, 10, Piazza Paolo Ferrari, I-20121 Milano.

(05170/755/157) Le Conseil d'Administration.

JURIS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 72.432.

RECTIFICATIF

A la page 74828 du Mémorial C N $^{\circ}$ 1559 du 30 octobre 2002, il y lieu de lire à l'intitulé: JURIS INVEST S.A. (05144/xxx/9)

NEXTRA INTERNATIONAL SICAV (NIS), Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 51.690.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que avec effet au 20 janvier 2003, la structure de la Sicav sera changée comme suit:

1. Changement de la politique de distribution:

Les revenus et autres plus-values seront capitalisés automatiquement et il n'y aura pas de distribution de dividende. Dans ce contexte, les actions de distribution d'un compartiment seront converties en actions de capitalisation du même compartiment avec effet au 20 janvier 2003.

2. Modification de la politique d'investissement, de la dénomination et/ou du changement de devise des compartiments suivants:

NIS - Europe Short Term Bonds (anc. NIS - Euro Short Term)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu fixe et à court terme, telles que obligations à court terme ou à échéance résiduelle proche émis par des émetteurs européens et libellées en euros. Le compartiment peut accessoirement détenir des liquidités et des instruments du marché monétaire.

NIS - Europe Bonds (anc. NIS - Euro Bonds)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu fixe, telles que obligations à moyen et long terme émises principalement par des émetteurs européens et libellées en euros. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

NIS - International Emerging Market Bonds (anc. NIS - Latin American Bonds)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu fixe telles que obligations émises par les pays émergents, excepté la Russie, dont le rating sera minimum «CCC+» (S&P). Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire. Le compartiment est exposé aux risques de change. La devise de ce compartiment sera modifiée en euros.

NIS - Far Eastern Bonds (anc. NIS - Far Eastern Bonds)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu fixe, telles que obligations, émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées dans les devises respectives des pays de l'Extrême Orient (y compris le Japon) dont le rating sera minimum «B-» (S&P). Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire. La devise de ce compartiment sera modifiée en euros.

NIS - International Equities (anc. NIS - Web)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs des pays de l'OCDE. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

La devise de ce compartiment sera modifiée en euros.

NIS - US Equities (anc. NIS - US & Canadian Equities)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions et des warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs américains et libellées principalement en dollar US. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

NIS - Pacific Equities (anc. NIS - Pacific Basin Equities)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions, warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs des pays du Bassin Pacifique, y compris le Japon. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire. La devise de ce compartiment sera modifiée en euros.

NIS - Italian Blue Chips Equities (anc. NIS - Italian Equities)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des sociétés italiennes. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

NIS - International High Tech Equities (anc. NIS - High Tech)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières de type actions, warrants sur valeurs mobilières émises par des sociétés du secteur technologique, de toutes nationalités et libellées en toutes devises. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire. La devise de ce compartiment sera modifiée en euros.

NIS - Europe Small Cap Equities (anc. NIS - Small Cap)

Le compartiment investit dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions, warrants sur valeurs mobilières, principalement émises par des sociétés européennes de petite et capitalisation (émetteurs avec capitalisation

boursière inférieure à EUR 2.000.000.000,- au moment de l'acquisition). Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

NIS - Europe Emerging Market Equities (anc. NIS - Eastern Equities)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions, ADR/GDR, warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs de pays émergents d'Europe, de la Zone Méditerranée et du Moyen Orient, excepté la Russie. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

NIS - US Corporate Bonds (anc. NIS - US Corporate Bonds)

La devise de ce compartiment sera modifiée en euros.

NIS - US Short Term Bonds résulte du changement de dénomination du compartiment NIS - US\$ Short Term.

3. Fusion de compartiment à l'intérieur de la Sicav NIS

NIS - Europe Equities (résulte de la fusion de NIS - European «Euro-in» Equities et de NIS - European «ex-Euro» Equities avec ENIS - Europe Equity)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs des pays d'Europe. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire.

NIS - International Emerging Market Equities (résulte du changement de dénomination du compartiment NIS - Latin American Equities et de l'absorption du compartiment NIS - Brazilian Equities)

Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières à revenu variable telles que actions, ADR/GDR, warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs des pays émergents, excepté la Russie. Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités et des instruments du marché monétaire. La devise de ce compartiment sera modifiée en euros.

Ces fusions feront l'objet d'un rapport de fusion du réviseur d'entreprise nommé à cette effet. Les rapports d'échange seront déterminés sur base de la VNI du 17 janvier 2003 des compartiments concernés et publiés en temps voulu.

4. Modification des commissions:

Commissions de gestion et de placement:

Les différentes commissions appliquées aux compartiments figurent dans les fiches signalétiques respectives annexées au prospectus d'émission.

Les commissions mentionnées ci-après, à charge de la Sicav incluent la rémunération fixe du Conseiller, du Gestionnaire et des Agents Placeurs. Les commissions sont indiquées en pourcentage sur une année, sont basées sur les actifs nets moyens de chaque classe d'action et sont payables mensuellement.

Nextra International Sicav (NIS)	Comm	Commissions	
		Classe I	
Europe Bonds	0,90%	0,25%	
International Emerging Market Bonds	1,30%	0,40%	
Far Eastern Bonds	1,00%	0,25%	
US Bonds	1,00%	0,25%	
International Equities	1,80%	0,60%	
Europe Equities	1,80%	0,50%	
US Equities	1,80%	0,60%	
Pacific Equities	1,80%	0,60%	
Italian Blue Chips Equities	1,80%	0,50%	
International Emerging Market Equities	1,80%	0,60%	
International High Tech Equities		0,60%	
Europe Short Term Bonds	0,65%	0,15%	
Europe Small Cap Equities	1,80%	0,60%	
Europe Emerging Market Equities	1,80%	0,60%	
US Short Term Bonds	,	0,15%	
US Corporate Bonds	1,10%	0,35%	

Commission de performance:

L'introduction d'une commission de performance est prévue comme suit pour les classes A des compartiments suivants:

Cette commission pourra être perçue seulement dans le cas où la performance positive du compartiment (au net des autres coûts à charge du fonds) est supérieure à la performance du benchmark concerné. Cette commission ne pourra néanmoins pas excéder un tiers de la commission de gestion.

Benchmark:

- NIS Europe Bonds: 100% JP Morgan EMU Bond Traded en euros
- NIS International Emerging Market Bonds: 100% JP Morgan EMBI Global Diversified en euros
- NIS Far Eastern Bonds: 100% JP Morgan Japan en euros
- NIS US Bonds: 100% JP Morgan USA Traded en euros
- NIS International Equities: 100% MSCI ACWF en euros
- NIS Europe Equities: 100% MSCI Europe en euros

NIS - US Equities: 100% MSCI US en euros

NIS - Pacific Equities: 100% MSCI Pacific Free en euros

NIS - Italian Blue Chips Equities: 100% MIB 30

NIS - International Emerging Market Equities: 100% MSCI Emerging Markets Free en euros

NIS - International High Tech Equities: 100% MSCI World Info-Tech en euros

NIS - Europe Short Term Bonds: 50% JP Morgan Emu 3 mois Cash en euros et 50% JP Morgan Emu Bond Traded 1-3 ans en euros

NIS - Europe Small Cap Equities: 100% MSCI Small Cap Europe

NIS - Europe Emerging Market Equities: 100% MSCI EM MKTS Europe & Middle East

NIS - US Short Term Bonds: 50% | P Morgan USA 3 mois Cash/50% | P Morgan USA Bond Traded 1-3 ans en euros

NIS - US Corporate Bonds: 100% Lehman Brothers Combined US Treasury/Eurodollar Corp. 350 en euros

5. Modification des droits de sortie/conversion:

Un droit de sortie (applicable alternativement au droit d'entrée) de maximum 3% des actifs de l'actionnaire est prévu en faveur des agents placeurs, dans les compartiments suivants: NIS - Europe Bonds, NIS - International Emerging Market Bonds, NIS - Far Eastern Bonds, NIS - US Bonds, NIS - International Equities, NIS - Europe Equities, NIS - US Equities, NIS - Pacific Equities, NIS - International Emerging Market Equities, NIS - International High Tech Equities, NIS - US Corporate Bonds, NIS - Italian Blue Chips Equities, NIS - Europe Small Cap Equities, NIS - Europe Emerging Market Equities.

Certains compartiments prévoient un droit de conversion de maximum de 3% si le compartiment bénéficiaire prévoit un droit d'entrée en faveur de l'Agent placeur et qu'aucun droit d'entrée n'a été perçu dans le compartiment vendu.

6. Transfert de compartiments:

Les compartiments réservés aux institutionnels, à savoir Global One, Global Three et Bond Two, seront transférés vers EuroNextra Investment Sicav (ENIS).

Le montant minimal de souscription pour ces trois compartiments s'élèvera à 1.500.000,- euros.

La politique du compartiment Global One sera modifiée comme suit:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs à revenu fixe telles que obligations à taux d'intérêt fixe et flottant et obligations convertibles ainsi que de valeurs mobilières à revenu variable telles que actions, warrants sur valeurs mobilières. Les valeurs à revenu variable acquises, ne pourront en aucun cas représenter plus de 50% des actifs nets de ce compartiment. Les valeurs seront principalement émises par des émetteurs de pays membres de l'OCDE et libellés en euros.

La politique du compartiment Global Three sera modifiée comme suit:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu fixe telles que obligations à taux d'intérêt fixe et flottant, et valeurs mobilières à revenu variable telles que actions et warrants sur valeurs mobilières, émises principalement par des émetteurs des pays membres de l'OCDE et libellés en euros. Les valeurs à revenu variable acquises ne pourront représenter plus de 40% des actifs nets de ce compartiment.

Pour les compartiments Global One et Global Three, plus aucune commission de performance ne sera appliquée et la commission de gestion passera de 0,30% à 0,50% des actifs nets moyens. Ces deux compartiments seront réservés aux compagnies d'assurance et de réassurance. Les actions seront émises sous forme distribution au lieu de capitalisation. La valeur nette d'inventaire sera calculée tous les 1^{er} et 15^{ème} jours de chaque mois au lieu du premier et troisième mercredi de chaque mois.

Toutes les dispositions actuellement en vigueur pour le compartiment Bond Two restent inchangées. Ce compartiment sera cependant réservés aux sociétés commerciales, industrielles, financières ou similaires, luxembourgeoises ou étrangères.

Les actionnaires n'approuvant pas les changements susmentionnés aux points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 auront la possibilité de demander le remboursement de leurs actions, sans frais, pendant une période d'un mois à partir de la date de publication du présent avis.

7. Apport dans la Sicav NIS des compartiments de EuroNEXTRA INVESTMENT Sicav:

Les compartiments de EuroNEXTRA INVESTMENT Sicav (ENIS) réservés au public seront apportés dans la nouvelle structure de la Sicav NIS comme suit:

NIS - Scudo (ouverture par fusion des compartiments ENIS - Scudo 3 et ENIS - Scudo 2)

NIS - Scudo 1 (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Scudo 1)

NIS - Strategic Europe 1 (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS-Strategic 1)

NIS - Strategic Europe 2 (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Stoxx 50 et ENIS - MIB 30)

NIS - Europe Short/Medium Term Bonds (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Emu Short Term Bond)

NIS - Europe Corporate Bonds (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Corporate Bond)

NIS - Europe Value Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Value Equity)

NIS - Europe Growth Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Growth Equity)

NIS - Europe Chemicals and Raw Materials Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Chemicals and Raw Materials Equity)

NIS - Europe Capital Goods and Transportation Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS-Europe Capital Goods and Transportation Equity)

NIS - Europe Food & Health Care Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Food & Health Care Equity)

NIS - Europe Consumer Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Consumer Equity)

NIS - Europe Finance Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Finance Equity)

NIS - Europe Info Tech & Telecom Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Info Tech & Telecom Equity)

NIS - Europe Utilities Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Europe Utilities Equities)

NIS - Europe Fashion & Top Brands Equities (ouverture par fusion avec le compartiment ENIS - Fashion & Top Brands Equity)

8. D'autres compartiments seront lancés dans la nouvelle version de la Sicav NIS:

NIS - Europe High Yield Bonds, NIS - Europe Emerging Market Bonds, NIS - Italian Small Cap Equities, NIS - US Value Equities, NIS - US Growth Equities et NIS - International Bonds.

La période initiale de souscription sera le 20 janvier 2003, le prix initial sera de 500,- euros, la date de paiement sera le 20 janvier 2003, la date de calcul de la 1ère VNI sera le 21 janvier 2003.

Le montant minimal de souscription des actions ouvertes au public (actions de la classe A) est de euros 2.500,-. Les caractéristiques propres à ces compartiments sont disponibles dans le prospectus d'émission.

9. Dispositions générales:

Les frais relatifs à la restructuration étant importants et pouvant affecter négativement la valeur nette d'inventaire des différents compartiments, le Conseil d'administration décide de les amortir globalement sur une période d'amortissement d'un an à partir de janvier 2003 et au prorata des actifs nets de chaque compartiment.

Les certificats d'actions relevant des compartiments fusionnés/absorbés seront annulés. Les certificats d'actions des compartiments changeant de dénomination seront échangés, sur présentation au siège social à Luxembourg ou auprès de la Banque Correspondante en Italie du 20 janvier 2003 au 28 février 2003, date à laquelle les anciens certificats ne seront plus de bonne livraison en Bourse de Luxembourg.

Un prospectus d'émission ainsi qu'une copie du procès-verbal des décisions prises par le Conseil d'administration peuvent être obtenus sur simple demande auprès des établissements mentionnés ci-après. Les conventions conclues avec la Sicav pourront également y être consultées:

Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Italie

NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT Sgr, 35, Foro Buonaparte, I-20121 Milano.

IntesaBci SpA, 10, Piazza Paolo Ferrari, I-20121 Milano

(05169/755/212) Le Conseil d'Administration.

LUXUMBRELLA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.794.

Les actionnaires de la société LUXUMBRELLA (la «Société») sont informés que suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du compartiment Luxumbrella Paribas First Selection (le «Compartiment Absorbé») qui s'est tenue au siège social de la Société en date du 13 décembre 2002 à 11.30 heures, il a été décidé de fusionner par absorption le Compartiment Absorbé avec le compartiment dénommé Worldselect BNP Paribas First Selection (le «Compartiment Absorbant») de la Société à compartiments multiples Worldselect.

Cette fusion a eu lieu selon le rapport d'échange déterminé par les auditeurs en date du 13 décembre 2002 selon les modalités suivantes, qui sont basées sur la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment Absorbé calculée le 13 décembre 2002:

Compartiment Catégorie d'actions Rapport d'échange Compartiment Catégorie d'actions

Absorbé absorbé/absorbant Absorbant

Luxumbrella Paribas CAP 1/1 Worldselect BNP CAP

First Selection Paribas First Selection

Les actionnaires nominatifs se verront attribuer des actions nominatives jusqu'à trois décimales du Compartiment Absorbant conformément au rapport d'échange.

Le dernier prospectus en vigueur de la société Worldselect pourra être obtenu, sur simple demande, au siège social de la société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg.

(05196/755/23) Pour le Conseil d'Administration.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 64.973.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 6 janvier 2003 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2ème étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
- 2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 3. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
- 4. Décharge aux nouveaux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction depuis le 6 mars 2001;
- 5. Décision de ne pas octroyer décharge aux anciens administrateurs et commissaire aux comptes;
- 6. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 7. Nomination d'un administrateur supplémentaire, Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (05199/693/23)

Le Conseil d'Administration.

IMPULSE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 67.083.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 janvier 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2000.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (05154/534/17)

Le Conseil d'Administration.

SAPACI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 9.999.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 24 janvier 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2002 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 24 janvier 2003 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (05163/534/14)

Le Conseil d'Administration.

POL WIRTZ & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 47.242.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mercredi 8 janvier 2003, à 15.00 heures, à l'adresse suivante: L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich.

L'ordre du jour est fixé comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société
- 2. Mise en concordance des statuts
- 3. Divers.

I (05200/304/15) Le Liquidateur.

GOELAND CROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 72.530.

Messieurs les actionnaires de la SICAV GOELAND CROISSANCE (ci-après la «Société») sont invités à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le mardi 7 janvier 2003 à 10.30 heures à Luxembourg, 7, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Recevoir le rapport du Liquidateur;
- Nomination du Réviseur à la liquidation;
- Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents

Les actionnaires qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire ont la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Les actionnaires, propriétaires de titres au porteur, sont priés de déposer leurs certificats d'actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée, au siège social de la société

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Le Liauidateur

I (05168/584/24)

CHABROS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 37.023.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 9 janvier 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2002 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2002 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04997/534/15) Le Conseil d'Administration.

IV UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 71.816.

Hiermit wird allen Aktionären des IV UMBRELLA FUND (die «Gesellschaft») mitgeteilt, daß eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 30. Dezember 2002 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxemburg stattfin-

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Änderung des Datums der ordentlichen Generalversammlung, die in Zukunft am zweiten Montag des Monats April eines jeden Jahres stattfinden soll.
- 2. Entsprechende Änderung von Artikel 22 der Satzung.

Die Punkte, welche auf der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine zwei Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktien. Im Falle, wo anläßlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse am 3. Februar 2003 um 11.00 Uhr einberufen, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anläßlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer zwei Drittel Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Aktien getroffen

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktien bei der LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A. hinsichtlich der außerordentlichen Gesellschafterversammlung bis spätestens zum 23. Dezember 2002 hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Aktien muß von jedem Aktionär erbracht werden.

Luxemburg, den 7. Dezember 2002.

II (05132/755/29) Der Verwaltungsrat.

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 62.244.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 décembre 2002 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001 et affectation du résultat;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
- 6. Divers.

II (05110/595/16) Le Conseil d'Administration.

SARLO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevrad du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 45.818.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the company SARLO S.A. will be held exceptionally on December 27, 2002 at 13.00 p.m. at the registered office of the company with the following agenda:

Agenda:

- 1. Reports of the board of directors and of the statutory auditor as per December 31, 2000 and December 31, 2001;
- 2. Approval of the balance sheet, profit and loss account, and decision of the allocation of the results as per December 31, 2000 and December 31, 2001;
- 3. Discharge to be given to the Directors and the statutory auditor;
- 4. Statutory elections;
- 5. Miscellaneous.

Shareholders who wish to attend and vote at the meeting may do so in person or by proxy. Proxy forms are available at the registered office of the company.

Shareholders and bondholders who wish to participate to the meeting should inform the registered office of their intention at least 48 hours before the meeting.

II (05133/805/21) The Board of Directors.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange